

## HISTORIQUE

Le 6 décembre 1925, le peuple suisse acceptait l'ajout dans la constitution de l'article 34 quater qui instituait la création d'une assurance invalidité.

Trente-cinq ans plus tard, suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 1960, de cette loi tant attendue, un groupe de parents d'enfants infirmes moteurs cérébraux s'est constitué et s'est donné pour but la création d'une institution scolaire spécialisée, subventionnée par l'AI.

### Quelques dates clés...

#### ... pour la fondation :

- |                   |  |
|-------------------|--|
| 1961              | Création, dans le cadre de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds, d'un centre de traitement pour enfants et adolescents IMC   |
| <b>03.09.1963</b> | <b>Constitution d'un comité d'action et élaboration d'un programme</b>   |
| 13.07.1965        | Défense de l'avant-projet à l'Ofas ; feu-vert pour l'établissement du projet définitif concernant la future institution  |
| 06.02.1967        | Présentation du projet définitif de construction et d'équipement du centre   |
| <b>29.12.1967</b> | <b>Constitution de la fondation « Centre neuchâtelois et jurassien pour enfants infirmes moteurs cérébraux », dite Centre IMC</b>  |
| 15.01.1968        | Octroi par la commune d'un droit de superficie de septante ans sur les terrains « <i>Les Arbres, rue du 12-Septembre 11</i> », à La Chaux-de-Fonds   |
| 21.08.1968        | <b>Le Conseil fédéral approuve</b> la proposition du DFI concernant <b>la création d'une institution AI pour l'ensemble du canton de Neuchâtel et la partie francophone du canton de Berne</b> ; deux représentants des autorités de chaque canton siègent au Conseil de fondation |
| <b>1967-1969</b>  | <b>Construction des immeubles du Centre IMC</b>  |
| 18.04.1969        | Arrêté du Conseil d'État neuchâtelois ; reconnaissance du Centre IMC au sens de la loi sur l'aide financière aux établissements spécialisés pour enfants et adolescents  |
| <b>21.04.1969</b> | <b>Ouverture du Centre IMC (année scolaire 1969-70) et reconnaissance de l'AI</b>  |
| 01.01.1979        | Entrée en souveraineté de la République et canton du Jura, <b>la fondation devient BEJUNE avant l'heure</b> ; Berne libère un siège au Conseil de fondation en faveur d'un représentant du nouveau canton  |
| 20.06.1988        | Legs Burkhard : immeuble locatif « <i>Clos de Serrières, rue de la Coquemène 23</i> », à Neuchâtel ; sa gestion fait l'objet d'une comptabilité séparée, hors exploitation   |
| <b>21.08.1989</b> | <b>Ouverture de l'Unité de formation professionnelle (UF)</b>  |
| 01.01.1990        | Première convention avec les caisses maladie de Franche-Comté ; des représentants français siègent au Conseil de fondation   |

- 15.08.2005 **Changement de dénomination de la fondation en « Centre régional d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel », dite Ceras, et élargissement des critères d'admission AI aux divers troubles du langage (dys) ; début d'un fort développement de l'institution et de la création de nouvelles prestations intégratives**
- 01.01.2008 Entrée en vigueur de la RPT (péréquation financière Confédération-cantons), l'AI se retire du financement des mesures liées à la scolarité spéciale qui sont transférées au canton (école, hébergement, transports, subventions aux investissements, ...)
- 18.08.2008 **Restructuration et réorganisation de la fondation suite à la RPT, création de deux institutions distinctes et autonomes, soit l'École spécialisée du Ceras (ÉS), et l'Unité de formation professionnelle du Ceras (UF)**
- 26.01.2009 Achat des locaux « À Boubin, rue de Neuchâtel 8 », à Peseux
- 18.10.2014 Mise en service de l'installation photovoltaïque 12-Septembre 11 (154 panneaux, 250 m<sup>2</sup>, qui produisent annuellement 40 kWp (40MWh), soit plus de la moitié de la consommation annuelle de tout le bâtiment)
- 29.12.2017 **50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du Ceras**

### ... pour l'École spécialisée (ÉS) :

- 21.04.1969 **Première rentrée scolaire**  
(51 élèves, soit 29 internes et 22 externes, pour une capacité maximum de 70)
- 19.04.1971 Début troisième année scolaire, l'institution atteint son rythme de croisière  
(67 élèves, soit 52 internes et 15 externes, pour une capacité maximum de 70)
- 16.08.1993 **Ouverture d'une classe décentralisée à Delémont (classe Delta)**  
(cette classe a été reprise par la fondation Pérène à la rentrée scolaire d'août 2005)
- 1994-1995 **Année de jubilé d'argent pour le 25<sup>e</sup> anniversaire du Centre IMC**
- 21.08.2006 **Ouverture de l'unité ambulatoire de langage (UAL), premières prestations intégratives**  
(8 jeunes élèves de l'école ordinaire pris en charge via un appui spécialisé dispensé dans leur classe / hausse du nombre d'élèves par classe, soit 64 élèves dans 8 classes internes)
- 20.08.2007 **Ouverture d'une 9<sup>e</sup> classe interne**  
(73 élèves dans 9 classes + 8 élèves UAL)
- 01.01.2008 **RPT, l'AI se retire du financement des prestations scolaires ; rattachement de l'ÉS à l'OES (Office de l'enseignement spécialisé du canton de NE)**
- 18.08.2008 **Ouverture d'une 10<sup>e</sup> classe interne et extension de la capacité d'accueil de l'UAL, fermeture de l'internat et mise en place du groupe PEC (prestations éducatives ciblées)**  
(70 élèves dans 10 classes internes et 14 jeunes élèves suivis par l'UAL dans tout le canton de Neuchâtel)
- 17.08.2009 **Ouverture de l'antenne du Littoral de l'unité ambulatoire de traitement (ergothérapie)**
- 10.03.2011 **Mise en place d'API (Aides Pédagogiques par l'Informatique), prestation intégrative visant à l'amélioration de la prise en charge et de l'autonomie par des mesures compensatoires informatisées, d'élèves atteint-e-s de troubles d'apprentissages.**
- 15.08.2011 **Mise en place de l'appui intégratif, mesure visant à permettre à des enfants présentant un handicap physique de participer à la vie scolaire** (3 élèves, dont 2 scolarisés à l'école régulière)
- 01.03.2012 **Mise en place d'un appui ergothérapeutique dans les classes de l'école régulière**  
(3 élèves scolarisés à l'école régulière, prestation arrêtée en août 2015 sur demande de l'OES et pour des motifs budgétaires)
- 20.08.2012 **Ouverture d'une 11<sup>e</sup> classe interne**  
(89 élèves dans 11 classes internes, 42 élèves au bénéfice de prestations intégratives, une vingtaine de suivis API et 140 ambulatoires UAT)

- 17.08.2015 **Ouverture d'une 12<sup>e</sup> classe, intégrée dans le collège des Coteaux, à Peseux**  
(95 élèves dans 12 classes, 44 élèves au bénéfice de prestations intégratives plus environ 100 suivis API et 140 ambulatoires UAT)
- 20.08.2018 **Ouverture d'une 13<sup>e</sup> classe, intégrée dans le collège de la Fontenelle, à Cernier**  
(102 élèves dans 13 classes, 65 élèves au bénéfice de prestations intégratives plus environ 200 suivis API et 110 ambulatoires UAT)
- 2019-2020 **Année de jubilé pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'ÉS du Ceras**
- 16.08.2021 **Ouverture d'une troisième classe décentralisée pour l'unité scolaire, éducative et de traitement, dans des locaux loués à Corcelles, et fermeture d'une classe interne**  
(103 élèves dans 13 classes, 99 élèves au bénéfice de prestations intégratives plus environ 200 suivis API et 80 ambulatoires UAT)
- 15.08.2022 Déménagement de la classe intégrée dans le collège des Coteaux, à Peseux, dans un deuxième espace du site de Corcelles.

### ... pour l'Unité de formation professionnelle (UF) :

- 17.05.1988 Dépôt du rapport du groupe de travail « *préformation professionnelle pour les élèves du Centre IMC arrivant en fin de scolarité* »  
(groupe de travail initié en automne 1987, présidé par le futur directeur général de la fondation, M. Jean-Claude Kohler, alors sous-directeur)
- 21.08.1989 **Ouverture de l'Unité de formation professionnelle**  
(4 jeunes en formation dans des locaux du Centre IMC / M. Charles-Albert Favre, resp. de l'UF, et Mme M.-Cl. Verhanneman, formatrice ergo.)
- 01.08.1990 Déménagement de l'antenne dans les locaux rue Jardinière 71, à La Chaux-de-Fonds, ouverture de l'appartement Pod 58 et création d'une prestation de suivi éducatif  
(un 2<sup>e</sup> appartement est loué en janvier 1994. À fin 1995, les prestations d'hébergement et de suivi éducatif sont supprimées et l'UF se recentre sur sa mission principale d'orientation professionnelle et de formation professionnelle initiale)
- 18.08.1997 **Ouverture d'une 2<sup>e</sup> antenne de l'UF, à Neuchâtel**  
(19 jeunes pris en charge, sur les deux antennes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel)
- 19.08.2002 **Ouverture d'une 3<sup>e</sup> antenne de l'UF, à Delémont**  
(28 jeunes pris en charge, sur les trois antennes de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Delémont)
- 01.01.2009 **Suite à l'entrée en vigueur de la RPT et aux conclusions d'un groupe de travail, décision du Conseil d'État de ne plus rattacher l'UF à un service de tutelle cantonal**  
(financement à 100% AI / plus de financement par le canton ou la CIIS / liens directs avec l'Ofas et les offices AI cantonaux)
- 17.08.2009 **Ouverture d'une 4<sup>e</sup> antenne de l'UF, à Tavannes**  
(73 jeunes pris en charge, sur les quatre antennes de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Delémont et Tavannes)
- 2010-2011 **Départ à la retraite des fondateurs et premiers collaborateurs de l'UF**  
(M. Charles-Albert Favre, directeur, et Mme Marie-Claire Verhanneman, formatrice ergothérapeute)
- 20.08.2012 **Extension de la capacité d'accueil de l'Unité de formation professionnelle**  
(108 jeunes de l'UF suivis dans 4 antennes / reconnaissance par l'AI d'une nouvelle prestation, le suivi post-formation ou coaching 1<sup>er</sup> emploi)
- 01.01.2013 Introduction d'un financement par convention de prestations AI
- 2014-2015 **Année de jubilé d'argent pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'UF du Ceras**
- 17.08.2015 **Extension de la capacité d'accueil de l'Unité de formation professionnelle**  
(120 jeunes de l'UF suivis dans les quatre antennes de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Delémont et Tavannes)
- 2019-2020 **Année du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'UF du Ceras ; en réponse aux attentes exprimées par les Offices AI cantonaux, augmentation de 10% de la capacité d'accueil de l'UF**  
(passage de 120 à 132 jeunes de l'UF suivis dans les quatre antennes de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Delémont et Tavannes)
- 2020-2021 **Nouvelle extension de la capacité d'accueil de l'UF, soit hausse de 20% en 3 ans**  
(passage de 132 à 144 jeunes de l'UF suivis dans les quatre antennes de La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Delémont et Tavannes)
- 01.01.2022 **Entrée en vigueur du Développement continu de l'AI ; nouvelle convention de prestations et conditions contractuelles**